

## ***Ferroviaire, grève massive : la balle est dans le camp du gouvernement***

Le plan national d'action intersyndicale à la SNCF est entré en application avec deux jours de grève, les 3 et 4 avril. Après le coup de semonce du 22 mars, la grève est exceptionnellement massive, attestant de la profondeur de la mobilisation et de l'inquiétude : ainsi, près d'un cheminot sur deux a cessé le travail, dont plus de 3/4 des conducteurs. Au gouvernement d'en tirer toutes les conséquences en revoyant sa méthode du passage en force via les ordonnances. L'UNSA Ferroviaire, soutenue par toute l'UNSA, n'a cessé d'argumenter et d'avancer ses propres propositions et revendications dans les discussions en cours avec le ministère des Transports.

De premières réponses ont été apportées le 31 mars par la ministre, Elisabeth Borne : des garanties sociales dans le cadre de l'ouverture à la concurrence devraient être inscrites dans la loi. Mais d'autres sujets fondamentaux sont encore sur la table, alors même que le projet de loi de réforme du ferroviaire commence son parcours parlementaire à l'Assemblée Nationale : débat en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire du 3 au 5 avril, puis passage en séance publique à partir du 9 avril.

La procédure d'urgence ayant été décidée, le texte ira ensuite au Sénat pour une seule lecture. Les cheminots ont besoin de garanties concrètes. Une réforme complexe, qui bousculera irrémédiablement tout le paysage du transport ferroviaire dans le pays, a d'abord besoin de dialogue et de concertation réels, pas d'un pas de charge : au gouvernement de le comprendre car rien de sérieux ne pourra se faire dans le secteur ferroviaire contre les cheminots qui le font vivre au quotidien. L'UNSA appelle l'ensemble des salariés à rester solidaires de ce mouvement : le service public de la SNCF est notre bien commun à tous.

### ***Concertation dans la fonction publique :***

#### ***L'UNSA prête à discuter mais pas à n'importe quel prix !***

L'UNSA Fonction Publique, attachée au dialogue social, a participé à la séance d'ouverture de la concertation décidée par le gouvernement. Il s'agit pour l'UNSA de discuter des conditions d'exercice des agents publics, de leur carrière, de leur mobilité, du recrutement, de la formation, de leurs droits et de leur rémunération.

L'UNSA a réaffirmé son attachement à une fonction publique statutaire et de carrière, qui protège la société avec ses agents engagés au service de l'intérêt général.

Pour l'UNSA, les 4 chantiers ouverts aujourd'hui ne répondent pas, à ce stade, à ces améliorations voulues pour les agents.

*Sur le premier chantier « les instances consultatives des personnels », l'UNSA a rappelé :*

- Sa volonté de conserver toutes les instances (CT, CHSCT et CAP) et toutes leurs attributions.
- Sa volonté de préserver les droits et les garanties de protection des agents publics.

*Sur le second dossier « recours au contrat », l'UNSA a souligné :*

- La possibilité déjà offerte à titre dérogatoire aux employeurs public de recruter sur contrat (17% des agents sont des contractuels aujourd'hui).
- La nécessité de permettre de réelles perspectives de carrière pour les agents contractuels.

*Sur le chantier de « la rémunération et plus particulièrement de la rémunération au mérite », l'UNSA a insisté sur :*

- Le statut de la fonction publique qui permet déjà de prendre en compte la valeur professionnelle.
- Son opposition à tout système de rémunération individualisée.

- Sa volonté d'améliorer les rémunérations des agents, clef de la reconnaissance et de l'attractivité dans la fonction publique.
- Son refus de tout dispositif qui conduirait à une baisse des traitements et/ou des pensions.
- Son exigence d'une valeur du point d'indice identique pour les trois versants.

Sur le dernier dossier « accompagnement des agents », l'UNSA a rappelé :

- Son intérêt pour les dispositifs qui permettraient une mobilité choisie intra et inter versant dans la fonction publique.
- La nécessité d'enrichir les formations pour permettre aux agents d'évoluer pendant leur carrière (seconde carrière, gestion des âges...)

**L'UNSA est prête à discuter mais pas à n'importe quel prix !**

Communiqué de l'UNSA Fonction Publique du 29 mars

## **CCFP : Agir pour obtenir des avancées pour les agents**

### **Disponibilité et congé parental**

**L'UNSA a souhaité, dans le cadre de la grande cause nationale voulue par le Président de la République sur l'égalité professionnelle femme/homme, que le gouvernement améliore la prise en compte des droits à avancement des personnels en congé parental ou en disponibilité pour s'occuper d'un enfant de moins de 8 ans.**

Le texte proposé au CCFP (Conseil Commun de la Fonction Publique) donne un nouveau droit aux agents en disponibilité à condition qu'ils exercent une activité professionnelle, avec un maintien du droit à l'avancement pendant une durée limitée à 5 ans maximum. Cependant, il crée une forme d'inégalité et accentue les différences de carrière entre femmes et hommes.

**Pour donner suite aux amendements de l'UNSA, le gouvernement, par la voix d'Olivier Dussopt, s'est engagé à étendre le bénéfice du maintien des droits à avancement et à promotion aux agents en congé parental et en disponibilité pour raisons familiales, afin de neutraliser l'impact négatif sur les carrières de ces dispositifs, essentiellement pris par des femmes.**

Pour en savoir plus sur le CCFP du 27 mars (Conseil commun de la Fonction Publique) :

<http://www.unsa-fp.org/?CCFP-Objectif-de-l-UNSA-obtenir-des-avancees-pour-les-agents>

## **Assemblée plénière de la CNCDH**

**La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme s'est réunie en assemblée plénière le mardi 27 mars 2018.**

**L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.**

**Après une intervention de Christophe Habas, Grand Maître du Grand Orient de France, membre de la CNCDH, sur le transhumanisme, l'Assemblée a pu étudier les deux projets présentés ce jour.**

Le premier, relatif à la privation de liberté des mineurs fait un état des lieux inquiétant, notant une augmentation inégale de l'enfermement des mineurs en quartiers des mineurs et en établissements pénitentiaires pour mineurs, une discrimination envers les filles mineures privées de liberté et un recours accru à la détention provisoire. Les préconisations issues de ce rapport vont toutes dans le sens de faire primer l'éducatif sur le répressif et redonner toute sa place au milieu ouvert.

Parmi celles-ci, la CNCDH recommande notamment le retour au modèle dit protectionniste de justice des mineurs, de redonner au milieu ouvert les moyens humains et matériels d'exercer ses missions d'éducation, de rompre avec le recours trop fréquent au contrôle judiciaire et à la détention provisoire, de supprimer les peines d'emprisonnement ferme de moins de 3 mois dont le bénéfice n'a jamais pu être démontré, de transformer les Centres éducatifs fermés en centres éducatifs où les mineurs seraient strictement encadrés mais sans lien avec un éventuel enfermement. Cet avis a été adopté à l'unanimité.

Le second avis étudié était relatif au projet de convention sur les crimes contre l'humanité qui a été adopté en première lecture par la Commission du droit international en 2017. Les Etats devant se positionner d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2018, cet avis de la CNCDH s'adresse aux membres de la commission du droit international ainsi qu'aux entités qui participent à ce débat.

## ***Colloque avec Luc Bérille, Laurent Berger et Philippe Louis***

***Mardi 17 avril 2018 - Bourse du Travail - Annexe Varlin- Paris 10***

L'observatoire du dialogue social de la Fondation Jean Jaurès propose une journée de réflexion sur le thème :

### **« Entreprise : comment réussir le dialogue social en France ? »**

Comment tirer parti des nouvelles règles du dialogue social ? Quelles sont les conditions de sa réussite en faveur de la qualité du travail, de l'emploi, de la compétitivité des entreprises vers un modèle de développement durable ?

Pour vous inscrire et retrouver le programme complet, cliquez sur le lien :

<https://jean-jaures.org/nos-actions/entreprise-comment-reussir-le-dialogue-social-en-france>

## ***Attentats de Trèbes et de Carcassonne du 23 mars***

L'UNSA a salué la mémoire des victimes de Trèbes et de Carcassonne et exprimé sa solidarité avec les familles après les attaques terroristes du 23 mars.

L'UNSA a également salué le courage et l'action des forces de l'ordre pour assurer rapidement la protection de la population. Elle réaffirme sa volonté de répondre à la haine et la violence par la défense de nos valeurs de démocratie et de tolérance.

Pour l'UNSA, la démocratie sera toujours plus forte que la barbarie.

## ***L'UNSA a participé à la marche blanche en mémoire de Mireille Knoll***

Parce que l'UNSA est attachée à la République, à la démocratie, à l'État de droit, aux libertés, à la laïcité, à la justice sociale, à la solidarité et à la fraternité, parce que l'UNSA a fait de la lutte contre les discriminations l'un de ses principes fondateurs, elle a participé à la marche blanche organisée à Paris en mémoire de Mireille Knoll, assassinée parce que juive, mercredi 28 mars.

## ***Prix du roman d'entreprise***

**Depuis 2009, « Place de la médiation », concepteur du Prix du roman d'entreprise et du travail s'est associée à Technologia et depuis 2015 au Cercle des DRH européens, en partenariat avec Klésia Mut', pour co-organiser cette opération qui récompense un auteur pour la lucidité de son regard sur le monde du travail et les qualités littéraires de son ouvrage.**

L'UNSA, représentée par Émilie Trigo, secrétaire nationale et par Françoise Def, conseillère nationale, a participé au jury du prix 2018. Parmi la sélection des douze romans en compétition, trois romans restaient en lice : « Une présence idéale » d'Eduardo Berti ; « Jusqu'à la bête » de Timothée Demeillers ; et « Un élément perturbateur » d'Olivier Chantraine, qui a reçu le prix au cours d'une cérémonie présidée par Muriel Penicaud, ministre du Travail.